

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Voir dans le document/ See herein NA Québec NA

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet Laboratoire mobi	le		
Laboratoire Mobile			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
W7701-207273/D		2022	-01-14
Client Reference No N° de re W7701-207273	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ré PW-\$MTA-555-16372	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	I° VME
QCN-0-43099 (555)			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd f	in
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Tir	me ES	Γ
on - le 2022-02-15	Heure Normale du l'	Est H	NE
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur
Carbonneau, Julie	-		mta555
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX
(418) 929-6780 ()		()	-
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:		
Destination - des biens, servic			
BAT 53 DRDC-Defence R&D	Canada-Valcartier		
BATISSE 53			
2459 ROUTE DE LA BRAVOU	JRE		
QUEBEC			
Québec			
G3J1X5			
C 1			
Canada			
Canada			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
Voir Doc.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS ANNULE ET REMPLACE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO W7701-207273/C, DATÉE DU 2021-06-02, DONT LA DATE DE CLOTURE ÉTAIT LE 2021-07-20, À 14 :00 HAE. UN COMPTE RENDU OU UNE RENCONTRE DE RÉTROACTION SERA OFFERT SUR DEMANDE AUX SOUMISSIONNAIRES, AUX OFFRANTS OU AUX FOURNISSEURS QUI ONT PRÉSENTÉ UNE OFFRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS PRÉCÉDENTE.

TABLE DES MATIÈRES

PARTII	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Introduction	
1.2	SOMMAIRE	
1.3	COMPTE RENDU	
1.4	CONNEXION POSTEL	
PARTII	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
2.6	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
PARTII	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTII	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTII	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉME	
PARTII	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1	Besoin	9
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.4	DURÉE DU CONTRAT	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8 6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11	ASSURANCES	
6.12		
	KE A - BESOIN	
	KE B - BASE DE PAIEMENT	
	KE C – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
	(E D – QUESTIONS-RÉPONSES	31
ANNE	KE E - LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	33

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Recherches et développement pour la défense Canada (RDDC) veut acquérir un laboratoire mobile pour effectuer divers travaux mécaniques et électroniques, ainsi que des prises de mesures avec différents systèmes interconnectés. La livraison doit être effectuée à RDDC Valcartier.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

File No. - N° du dossier OCN-0-43099

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/25

2.1.1 Meilleure délai de livraison - soumission (A remplir par le soumissionnaire)

Bien que le délai de livraison souhaité soit de quinze semaines, le meilleur délai de livraison qui peut être proposé par le soumissionnaire est de ______ semaines à compter de la date d'octroi du contrat.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de la région du Québec de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Connexion postel

Les soumissionnaires qui choisissent de présenter leur soumission en utilisant Connexion postel doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.qc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 (https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/1/2003/active), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Étapes à suivre pour la transmission d'une soumission au Module de réception des soumissions (MRS) par l'intermédiaire de Connexion postel (https://achatsetventes.gc.ca/etapes-a-suivre-pour-la-transmission-d-une-soumission-au-module-de-reception-des-soumissions-mrs-par-l-intermediaire-de-connexion-postel)

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.2.2 Télécopieur

Numéro de télécopieur : 418-566-6168.

2.2.3 Les soumissions transmises sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

2.6 Clauses du Guide des CCUA

A9033T (2012-07-16) Capacité financière A7035T (2007-05-25) Liste des sous-traitants proposés $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCN-0-43099

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises sur papier ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

 $\underline{\text{https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-}\\ \underline{\text{d-achat/5/C/C3011T/5}}$

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCN-0-43099

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique - Critères techniques obligatoires (doivent être démontrés par le soumissionnaire dans leur proposition)

- L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires détaillés en Annexe C.
- Le soumissionnaire doit démontrer que les produits et/ou services offerts répondent à chacun des critères techniques obligatoires à l'aide de documents et/ou dessins techniques, lesquels doivent être soumis avec sa proposition (aucun lien internet ne sera accepté).
- Le soumissionnaire devrait compléter le tableau de l'Annexe C afin d'indiquer où sont démontrés les critères techniques obligatoires dans ses documents et/ou dessins techniques soumis et le joindre à sa proposition.

4.1.2 Évaluation financière

- 1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- 3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) Valcartier selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCN-0-43099

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

- **5.1.1** Dispositions relatives à l'intégrité déclaration de condamnation à une infraction Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir un laboratoire mobile, conformément au besoin décrit à l'annexe A.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

<u>2030</u> (2021-12-02), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2030/19

Le paragraphe 46 des Conditions générales 2030: besoins plus complexes de biens est incorporé comme suit:

2030 46 (2021-11-04) Exigences contre le travail forcé

- 1. L'entrepreneur déclare et garantit que les travaux ne sont pas extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par du travail forcé. Peu importe qui agit à titre d'importateur, l'entrepreneur ne doit pas, pendant l'exécution du contrat, livrer au Canada ou importer au Canada, directement ou indirectement, des travaux constituant des articles dont l'importation est interdite selon le paragraphe 136(1) du *Tarif des douanes* et le numéro tarifaire 9897.00.00 de l'annexe du *Tarif des douanes* (avec toutes ses modifications successives), parce qu'ils sont extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par du travail forcé.
- 2. Si un classement tarifaire est déterminé en vertu de la Loi sur les douanes et que l'importation de la totalité ou d'une partie des travaux est interdite, l'entrepreneur doit immédiatement en informer l'autorité contractante par écrit. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2030 31 Manquement de la part de l'entrepreneur, si la totalité ou une partie des travaux est classée dans le numéro tarifaire 9897.00.00 de l'annexe du Tarif des douanes comme étant extraite, fabriquée ou produite par du travail forcé. Si l'entrepreneur sait que les travaux, ou toute partie des travaux, font ou ont fait l'objet d'une enquête visant à déterminer s'ils sont interdits d'entrée en vertu du numéro tarifaire 9897.00.00, il doit immédiatement informer l'autorité contractante par écrit de cette enquête.

N° de l'invitation - Solicitation No W7701-207273/D N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-207273

N° de la modif - Amd. No.

OCN-0-43099

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 3. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2030 31 -Manquement de la part de l'entrepreneur, s'il a des motifs raisonnables de croire que les travaux ont été extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par du travail forcé ou sont liés à la traite des personnes. Ces motifs peuvent comprendre :
 - Constatations ou ordonnances ou ordonnances de refus de mainlevée du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis , en vertu de la US Trade Facilitation and Trade Enforcement Act (disponible en anglais seulement) de 2015; ou
 - Preuves crédibles soumises par une source digne de foi, y compris, sans s'y limiter, des organismes non gouvernementaux.
- 4. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2030 31 -Manquement de la part de l'entrepreneur, si l'entrepreneur a, dans les trois années précédentes, été reconnu coupable de l'une des infractions suivantes inscrites au Code criminel ou dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés :

Code criminel

- i. article 279.01 (Traite des personnes);
- ii. article 279.011 (Traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans);
- paragraphe 279.02(1) (Avantage matériel traite de personnes); iii.
- paragraphe 279.02(2) (Avantage matériel traite de personnes de moins de iv. dix-huit ans);
- paragraphe 279.03(1) (Rétention ou destruction de documents traite de ٧. personnes);
- paragraphe 279.03(2) (Rétention ou destruction de documents traite de vi. personnes de moins de dix-huit ans); ou Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
- VΪ. article 118 (Trafic de personnes).
- 5. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2030 31 -Manquement de la part de l'entrepreneur, si l'entrepreneur a, dans les trois années précédentes, été reconnu coupable d'une infraction qui a été commise dans un pays autre que le Canada et qui, de l'avis du Canada, est semblable à l'une des infractions précisées aux paragraphes 4(i) à (vii).
- 6. Afin de déterminer si une infraction commise à l'étranger est semblable à une infraction répertoriée, TPSGC tiendra compte des facteurs suivants :
 - dans le cas d'une condamnation, si la cour a agi dans les limites de sa compétence;
 - ii. si le fournisseur s'est vu accorder le droit de comparaître devant la cour pendant la poursuite judiciaire ou de se soumettre à la compétence de la cour;
 - iii. si la décision de la cour a résulté d'une fraude; ou
 - iv. si le fournisseur a pu présenter à la cour toute défense à laquelle il aurait eu droit si les procédures judiciaires s'étaient déroulées au Canada.
- 7. Si le Canada a l'intention de résilier le contrat en vertu du présent article, il informera l'entrepreneur et lui donnera l'occasion de présenter des observations écrites avant de prendre une décision définitive. Les observations écrites doivent être soumises dans les 30 jours suivant la réception d'un avis concernant des préoccupations, à moins que le Canada ne fixe un délai différent.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}207273\mbox{/}D$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No.

W7701-207273

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

QCN-0-43099

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ MTA555 \end{array}$

WITAS

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à 12 mois plus tard.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus dans les _____ (__) semaines suivant l'octroi du contrat. (sera ajouté à l'octroi du contrat)

6.4.3 Point de livraison

La livraison du besoin sera effectuée au point de livraison identifié à l'Annexe A du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Julie Carbonneau

Titre: Spécialiste aux approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Téléphone: 418-929-6780

Courriel: julie.carbonneau@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (sera complété à l'octroi)

Nom :	
Titre :	
Organisation : _	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel	

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux.

N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-207273/D N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-207273

6.5.3

N° de la modif - Amd. No.

QCN-0-43099

Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

« Responsables » du contrat.

du contrat pour attestation et paiement.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

	Nom : Titre : Téléphone : Télécopieur : Courriel :
6.6	Paiement
6.6.1	Base de paiement- prix de lot ferme (sera complété à l'octroi)
sera pa	lition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur ayé des prix de lot fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de\$. bits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
interpré	ada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou étation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces étations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux
6.6.2	Modalités de paiement
https://a	C (2008-05-12) Paiements multiples achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees t/5/H/H1001C/2
6.7	Instructions relatives à la facturation
1.	L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}207273\mbox{/}D$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}207273$ N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) Les conditions générales <u>2030</u> (2021-12-02), Conditions générales besoins plus complexes de biens:
- c) I'Annexe A, Besoin;
- d) I'Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du

6.11 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/G/G1005C/3

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/B/B1501C/2

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}207273/D$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ QCN\text{-}0\text{-}43099 \end{array}$

ANNEXE A - BESOIN

1. TITRE

W7701-207273

LABORATOIRE MOBILE

2. CONTEXTE

Durant les essais, le MDN a besoin d'un laboratoire mobile à portée de main pour effectuer des travaux mécaniques et électroniques, ainsi que des prises de mesures avec différents systèmes interconnectés. Ce laboratoire servira aussi à transporter l'équipement d'essai ainsi que tous les outils nécessaires à sa réalisation. Un atelier pour l'électronique, ainsi qu'un atelier mécanique/matériaux énergétiques tous deux complets et autonomes doivent être intégrés au laboratoire. Il est donc nécessaire de le diviser en deux zones indépendantes permettant de séparer le travail de ces deux métiers. Côté mécanique/matériaux énergétiques, ce compartiment doit comporter des éléments de sécurité concernant le travail en présence de matériaux énergétiques.

3. ACRONYMES

ACN l'Association Canadienne de Normalisation(CSA)

DEL Diode Électro Luminescente.

DORS Décrets Ordonnances et Règlements statutaires

EDB Énoncé de besoin

MDN Ministère de la défense nationale

CNPP Centre National de la Prévention et Protection (NFPA)
NSVAC Normes de Sécurité des Véhicules Automobiles du Canada

PNBV Poids nominal brut du véhicule
PNBE Poids nominal brut à l'essieu

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada

RT Responsable technique

SPAC Services Publics et Approvisionnement Canada

4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

DA1 : Les plans d'aménagements (Voir appendice 1)

5. BESOINS

5.1 Laboratoire mobile

Quantité requise : 1

L'entrepreneur doit fournir un laboratoire mobile de type remorque-atelier fermée conformément aux spécifications suivantes. Il est acceptable de remplacer les méthodes et les matériaux de constructions détaillés par des équivalents ou par une qualité supérieure.

Spécifications générales	Valeurs
Dimensions extérieures hors-	Longueur extérieure hors-tout : 8 m (26 pi) – (à l'exclusion de la languette).
tout	Largeur extérieure hors-tout : 2.6 m (102 po), soit le maximum autorisé.
	Hauteur extérieure hors-tout : L'intérieur de la remorque doit avoir une
	hauteur d'au moins 84 po et les dimensions extérieures hors-tout ne
	sont pas spécifiées. L'entrepreneur doit s'assurer que la hauteur totale
	respecte les lois en vigueur, soit un maximum de 4.15 m (13.6 pi)

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS QCN-0-43099

Généralité	La remorque doit être conçue de façon à de l'utiliser dans des conditions météorologiques défavorables, dans la plage de températures de -28 à +32 °C (-20 à +90 °F). Les tâches d'entretien et de réparation, en particulier les tâches d'entretien courantes réalisées par l'exploitant, doivent être faciles à réaliser avec un minimum de compétences et d'outils spécialisés.
Protection	Les zones potentiellement vulnérables tel que, sans s'y limiter, câblage, stabilisateurs, essieux doivent être protégées par des plaques de protection. Tous les composants extérieurs doivent être entièrement protégés contre les dangers de la route, tels que l'eau, le sel, la boue et le gravier.
Poids et PNBV	Le Poids nominal brut du véhicule (PNBV) de la remorque doit se situer entre 2 270 kg (5 000 lb) et 6 364 kg (14 000 lb). Plusieurs techniques de fabrication ainsi que l'utilisation de matériaux légers peuvent permettre de fabriquer une remorque de 26 pieds avec un PNBV de 14 000 lb.
Cargaison transportée	La remorque doit accueillir le poids total de l'équipement à transporter qui est estimé à 680 kg (1500 lb) environ, soit le poids des outils dans les tiroirs et les armoires en plus de l'équipement arrimé.
Essieux et suspension	Les deux essieux doivent avoir une capacité nominale d'au moins 6 600 lb chacun et être conséquents avec le PNBV de la remorque. Des essieux à barre torsion en caoutchouc doivent être utilisés. Un système de suspension à barres de torsion, avec un système stabilisateur robuste, doit être fourni.
Dispositif d'attelage de la remorque	La remorque doit être munie d'un attelage robuste de 2 5/16 po. L'attelage doit être muni d'un dispositif antivol robuste de type commercial qui s'installe directement sur l'attelage.
Identification	Une plaque estampillée doit être installée à un endroit bien en vue sur la remorque, qui indique en permanence l'information suivante : 1. Fabricant; 2. Modèle; 3. Année; 4. Numéro de série; 5. Poids nominal brut du véhicule (PNBV); 6. Poids nominal brut sur l'essieu (PNBE).
Roues et pneus	Des jantes en aluminium poli à 8 boulons qui seront choisis en fonction du PNBV ; Des pneus avec la bonne cote et à 8 plis ou plus.
Freins	Des freins à inertie électriques sur les quatre roues, avec des connecteurs à 7 broches, doivent être fournis. Un système de rupture d'attelage doit être fourni. Des freins à disque ou tambour sont acceptables, selon les meilleures performances entre les deux.
Construction de la	Les panneaux de carrosserie doivent être installés de manière à
carrosserie (Construction)	empêcher toute déformation. Tous les composants métalliques de la carrosserie doivent être en aluminium.
Construction de la carrosserie (Plancher)	Le plancher de la carrosserie dans les compartiments (service, électronique et mécanique) doit être fait d'une tôle gaufrée en aluminium de 3/16 po avec fini antidérapant seulement et scellées pour empêcher l'entrée d'humidité.
Revêtement intérieur	Feuille d'aluminium 14ga blanc pré-peint (.064" / 1,63mm).
Peinture intérieure	Couleur de la peinture intérieure – blanc
L	·

MTA555
File No. - N° du dossier N° CCC / CCC N
QCN-0-43099

Peinture extérieure	La remorque doit être peinte en utilisant les pratiques commerciales usuelles et des matériaux courants, afin d'offrir un fini durable d'épaisseur requise, avec une apparence lisse exempte de coulures, d'affaissements et de peau d'orange. Les surfaces mates, polies et chromées ne doivent pas être peintes. Couleur de la peinture extérieure – gris.
Construction de la carrosserie (Isolation)	Toute la carrosserie doit être correctement scellée, les murs, les portes, la face intérieure du plancher et le plafond doivent être isolés au moyen d'une fibre de verre de haute densité ou d'un isolant projeté fournissant une valeur R minimale de R15.
Construction de la carrosserie (Ancrage)	La structure du plancher doit incorporer les points d'ancrage pour l'arrimage d'équipements.
Points d'ancrage	La remorque sera fréquemment utilisée pour transporter de l'équipement d'essai et d'autres objets lourds en direction ou en provenance des sites d'essais. Le RDDC désire obtenir un système souple de points d'attache et d'ancrage pour bien arrimer le matériel, y compris les sangles et contenants en plastique dur. Les ancrages doivent être en acier inoxydable ou avoir reçu un traitement antirouille. L'entrepreneur doit fournir des points d'ancrage pour l'atelier mécanique, l'atelier électronique et sur la plateforme de toit. Ils doivent être affleurants au plancher pour ne pas constituer un danger pour les utilisateurs. L'emplacement de ces ancrages sera à la discrétion de l'entrepreneur et devra faire partie des dessins de fabrication fournis afin d'être validés par l'autorité technique.
Points de remorquage et d'arrimage	Fournir deux points de remorquage arrière, placés de telle sorte et avec une résistance suffisante pour permettre la récupération de la remorque chargée. Fournir des points d'arrimage pour wagon ferroviaire / plateforme de remorquage, à l'avant et à l'arrière, et ayant une résistance suffisante pour permettre d'assujettir et de transporter la remorque chargée sur un wagon ou un camion à plateforme.
Plaque de protection	Une plaque de protection en aluminium gaufré ou estampé d'une hauteur nominale de 24 po (61 cm) doit être apposée sur toute la largeur de l'avant de la remorque afin de la protéger contre le gravier. L'entrepreneur doit utiliser ou fournir de la boulonnerie galvanisée, zinguée ou en acier inoxydable pour protéger la remorque contre la corrosion galvanique.
Plateforme de toit (Général)	La remorque doit être pourvue d'une plateforme de travail sur le toit pleine largeur et d'une longueur maximale possible. Elle doit pouvoir accueillir au moins deux trépieds et une petite station météorologique avec deux utilisateurs au plus.
Plateforme de toit (Construction)	La plateforme de toit doit être pourvue d'une surface antidérapante sur laquelle on peut circuler. Elle doit être en aluminium et ne doit pas être peinte. Le toit doit être fait d'une seule feuille d'aluminium. L'épaisseur nominale dois être d'au moins 0,04 po et sans joint. Le périmètre du toit doit être pourvu d'une gouttière intégrée.
Plateforme de toit (Sécurité)	La plateforme doit être pourvue d'un système de garde-fou rétractable. La plateforme doit être utilisable sans harnais de sécurité. Des panneaux d'avertissement bilingues (anglais/français) au sujet de la sécurité et des restrictions de poids doivent être apposés sur le mur extérieur arrière de la remorque, près de l'échelle de service menant à la plateforme de toit, et qui indiquent le poids maximal que peut supporter de façon sécuritaire la plateforme.

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS QCN-0-43099

Plateforme de toit (Passe-fils)	La plateforme de toit doit être pourvue de deux passe-fils étanches à l'eau. L'un doit pouvoir faire passer les fils à partir de la plateforme vers l'atelier mécanique et l'autre vers l'atelier électronique.
Système électrique – Remorque – 12 volts (Mise à la terre)	La remorque doit être équipée d'un système électrique de 12 V avec masse négative.
Système électrique – Remorque – 12 volts (Fils de	Un système de faisceau électrique étanche, s'étendant sur au moins 36 po au de-là de la prise sur la remorque. La remorque doit être pourvue
remorque)	d'un connecteur approprié de remorque à 7 broches.
Remorque – Éclairage extérieur – 12 volts	Revêtement ou manchons de protection lorsque les câbles sont exposés à l'extérieur de l'enceinte de la remorque; éclairage DEL là où cela est
(Protection)	applicable. Le câblage doit être protégé par des œillets isolants, là où il traverse le métal.
Spécifications électriques (Connecteurs)	Un connecteur électrique avec connecteur mâle dans un compartiment dédié au niveau du plancher, avec porte verrouillable du côté trottoir.
Spécifications électriques (Panneau distribution)	Un panneau de disjoncteurs 110 V – 220 V, 200 A, installé dans le compartiment central (atelier électronique).
Spécifications électriques (Disjoncteurs)	Le faisceau électrique doit être protégé par des disjoncteurs à réarmement manuel.
Spécifications électriques (Code)	Le câblage doit comporter un code de couleur, être numéroté et ignifuge.
Spécifications électriques	Le câblage doit être inséré dans un tube fendu pour empêcher son
(Protection)	abrasion, au besoin, ou dans des gaines en plastique.
Spécifications électriques (Canalisations)	Tout le câblage de 110 V doit être installé dans des canalisations prévues à cet effet, de chaque côté de la remorque. Les canalisations doivent être construites de façon à permettre l'ajout ultérieur de circuits.
Spécifications électriques	Les batteries de type marine doivent être chargées par l'intermédiaire de
(Chargement)	l'onduleur / chargeur à double fonction. Le câble d'alimentation principal (et non le circuit de démarrage de la génératrice) doit être protégé par un fusible de type marin, de capacité appropriée.
Spécifications électriques (Prises)	À l'intérieur, les prises doubles de 110 V doivent être installées partout où il est nécessaire pour les utilisateurs. À l'extérieur, quatre prises doubles doivent être installées. Deux prises doubles doivent être installées dans chacun des trois panneaux d'interconnexion extérieurs, soit de chaque côté et sur le toit. Chacune des prises électriques doit être sur un circuit indépendant, ainsi que chacun des appareils reliés aux panneaux de distribution.
Spécifications électriques	Une console de commutation doit être installée contre la porte d'entrée du côté trottoir dans l'atelier électronique.
Interrupteurs d'éclairage (Disjoncteurs)	Tous les interrupteurs doivent être protégés par des disjoncteurs de 15 A.
Chauffage et climatisation	L'unité doit pouvoir être alimentée par la génératrice et le courant de stationnement. Il doit avoir une capacité pour chauffer et climatiser les deux ateliers. Il doit avoir son circuit électrique indépendant. L'entrepreneur doit considérer les normes de sécurité pour le travail en présence de matériaux énergétiques pour le compartiment atelier mécanique et installer un système de chauffage/climatisation à l'épreuve des explosions (classe explosifs, division 1.1C). Des appareils de chauffages supplémentaires peuvent être ajoutés pour accompagner le système de climatisation/chauffage.
Compartiments principaux de la remorque	La remorque doit être séparée en trois compartiments principaux : 1. un compartiment de service à l'avant, 2. un atelier électronique au centre et 3. un atelier mécanique/matériaux énergétiques à l'arrière.

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

1. Compartiment de service

1.1 Général

Les sous-compartiments doivent accueillir une génératrice dans son propre compartiment, un compresseur d'air dans son propre compartiment, le système électrique et du rangement. Dans le compartiment de service des deux côtés de la remorque, directement au-dessus des compartiments de la génératrice et du compresseur d'air, l'entrepreneur doit installer deux dévidoirs automatiques de tuyaux d'air comprimé de 3/8 po de diamètre. L'utilisateur doit pouvoir accéder à la sortie d'air à partir de l'extérieur du laboratoire. Les spécifications détaillées sont dans les sections Compartiment de service (Génératrice), Compartiment de service (Compresseur d'air) et Compartiment de service (Rangement).

1.2 Dimensions

Les dimensions exactes du compartiment de service et de ses souscompartiments ne peuvent être déterminées tant que l'entrepreneur n'a pas sélectionné la génératrice, les batteries et le compresseur d'air.

1.3 Construction

Les compartiments doivent être construits en aluminium et isolés pour le son. Le compartiment des batteries doit être protégé contre la corrosion chimique résultant de l'acide de batterie répandu.

1.4 Génératrice

La génératrice (voir 5.2) doit être montée dans un tiroir coulissant pour en faciliter l'entretien. Ce tiroir coulissant doit pouvoir s'ouvrir à 100 % et soutenir une génératrice. Le tiroir doit avoir une capacité nominale de charge de 15 % supérieure au poids de la génératrice. Le tiroir doit être pourvu d'une serrure à ressort.

La génératrice doit être montée sur des amortisseurs de vibrations. Toutes les commandes et les composants requis pour son fonctionnement normal doivent être aisément accessibles lorsque la génératrice est glissée dans son compartiment. La génératrice doit être installée dans un compartiment insonorisé et étanche, situé au-dessus du cadre de la remorque du côté conducteur.

1.5 Batteries et système électrique

Le sous-compartiment des batteries et système d'alimentation électrique doit être accessible de l'intérieur seulement. Ce compartiment, situé au centre, doit servir à ranger deux batteries de 12 V à décharge poussée, à mat de fibres de verre, connectées en parallèle, ainsi qu'un chargeur de batterie, un régulateur de tension et toutes les composantes servant à rendre le laboratoire capable de fonctionner sur batteries. Un onduleur/chargeur de batterie, pourvu d'un commutateur de transfert automatique, doit être installé dans ce compartiment. La capacité de l'onduleur doit au minimum correspondre à la demande en watts pour l'éclairage 12v et ajouter 1800 watts pour le fonctionnement d'un outil électrique (120 Volts X 15 amp = 1800 w). Il est acceptable de remplacer les 2 batteries 12V avec onduleur externe par un système d'alimentation intégré sans coupure (UPS).

1.6 Compresseur d'air

Le compresseur d'air doit être monté dans un tiroir coulissant pour en faciliter l'entretien. Le tiroir coulissant doit pouvoir s'ouvrir à 100 %. Le tiroir doit avoir une capacité nominale de charge de 15 % supérieure au poids du compresseur. Le tiroir doit être pourvu d'une serrure à ressort. Le compresseur doit être monté sur des amortisseurs de vibrations. Toutes les commandes et les composants requis pour son fonctionnement normal doivent être aisément accessibles lorsque le

	compresseur est glissé dans son compartiment. Le compresseur doit être installé dans un compartiment insonorisé et étanche, situé audessus du cadre de la remorque du côté trottoir. 1.7 Rangement Le reste de l'espace du compartiment de service doit servir au
	rangement d'équipements ou en espace de travail dépendamment de l'aménagement final de l'entrepreneur.
	1.8 Interrupteurs d'éclairage automatique
	Tous les sous-compartiments doivent être pourvus d'interrupteurs
	d'éclairage automatiques.
2. Compartiment atelier	2.1 Général
électronique	Doit être conçu pour un atelier dédié à l'électronique. L'atelier doit être équipé d'un établi de travail, de tables de travail rabattable au mur et d'armoires pour les outils électroniques et le matériel d'essai.
	2.2 Dimensions
	La superficie doit constituer environ 40% de celle des deux ateliers réunis. (Voir <i>DA1</i>)
	2.3 Armoires L'atelier doit être équipé d'armoires de rangement au-dessus de l'établi pour ranger de l'outillage ainsi que d'autres équipements.
3. Compartiment atelier	3.1 Général
mécanique	Le compartiment atelier mécanique doit être conçu pour un atelier dédié
	pour la mécanique et le travail en présence de matériaux énergétiques. L'atelier doit être équipé d'un établi de travail, de tables de travail rabattables au mur et d'armoires pour les outils mécaniques et le matériel d'essai. 3.2 Dimensions
	La superficie doit constituer environ 60% de celle des deux ateliers réunis. (Voir <i>DA1</i>) 3.3 Armoires
	L'atelier doit être équipé d'armoires de rangement au-dessus de l'établi pour ranger de l'outillage ainsi que d'autres équipements. 3.4 Interrupteurs, Prises et Luminaires 12V et 110V
	Les luminaires du compartiment atelier mécanique doivent être à
	l'épreuve de la poussière. Le type de luminaire doit être robuste et conçu pour le transport et non pour un endroit statique, ceci pour éviter de tomber lors du transport. Les interrupteurs et les prises électriques
	doivent être à l'épreuve des explosions.
Rampe d'accès arrière (Capacité)	La rampe arrière doit être entièrement en aluminium. La rampe arrière doit être renforcée pour accepter une charge de 400 lb qui est roulée dans la remorque.
Rampe d'accès arrière	Les dimensions nominales doivent être de 55 po de largeur x 80 po de
(Dimensions)	hauteur.
Rampe d'accès arrière	Des joints d'étanchéité de porte en caoutchouc moulé avec une
(Construction)	gouttière au-dessus de la porte doivent être fournis. Un dispositif
	mécanique visant à aider l'utilisateur à monter et abaisser la rampe de manière contrôlée doit être fourni. Quatre charnières en aluminium soudées, avec profil en acier fini satin calibre 10, et un seuil de porte de
	3/16 po doivent être fournis. La rampe doit être isolée et avoir le même
	revêtement qu'à l'intérieur. La surface de la rampe doit être revêtue
	d'une surface antidérapante.
Rampe d'accès arrière	Deux grosses serrures batteuses à compression des côtés droit et
(serrures)	gauche de la porte de la rampe, pouvant recevoir des cadenas, doivent être fournies.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-207273/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-207273

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

QCN-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Portes (Général)	Les portes d'accès principales doivent se trouver du côté trottoir; une pour l'atelier électronique et l'autre pour l'atelier mécanique. Les portes d'entrée doivent être pourvues d'un verrou rotatif à deux étapes et fournir deux jeux de clés pour chaque serrure installée sur la remorque. Une clé unique pour chaque porte.
Portes (Fenêtres)	Les portes d'entrée doivent être pourvues d'une fenêtre en Lexan fixe ou d'un équivalent, dans la section supérieure, avec un couvre-fenêtre amovible.
Portes (Construction)	Les portes doivent être construites d'une tôle en aluminium 5052 de 3/16 po d'épais d'une seule pièce. L'intérieur des portes doit être revêtu de panneaux en plastique renforcé de fibre de verre, comme ceux qui sont utilisés dans la construction des véhicules récréatifs. L'extérieur de la porte d'accès doit être pourvu à l'extérieur et à l'intérieur d'une plaque de bas de porte en aluminium gaufré d'une hauteur maximale de 16 po. L'épaisseur nominale totale doit être de 2 po. Les portes doivent être pourvues de charnières à piano de 2 ½ po de largeur ouverte en acier inoxydable avec tige en acier inoxydable de ¼ po. Les charnières doivent être boulonnées au montant de porte à l'aide de boulons en acier inoxydable de ¼ po à 4 po d'entraxe. Les montants en aluminium de type 6061-T6 extrudés spécifiques doivent être soudés dans les ouvertures de porte, complets avec des joints d'étanchéité tubulaires intégraux de type automobile pour empêcher l'entrée de l'humidité. Un système robuste pour retenir les portes ouvertes doit être installé pour chacune d'elles.
Fenêtres	Les fenêtres doivent être installées de manière à optimiser la luminosité
(General)	à l'intérieur des ateliers. La quantité exacte de fenêtres nécessaires n'est pas spécifiée. Au moins deux de chaque côté de la remorque dont une fenêtre de chaque côté des deux ateliers.
Fenêtres (Construction)	Fournir des fenêtres coulissantes avec moustiquaires. La dimension de chacune d'elles doit être identique et être en harmonie avec le design final. Les fenêtres doivent être de haute qualité et verrouillables. Les fenêtres doivent avoir un vitrage isolant. La vitre des fenêtres doit avoir une teinte de légère à moyenne.
Échelle de service	Une échelle en aluminium, robuste et fixée en permanence, doit permettre l'accès au toit depuis l'arrière de la remorque. L'échelle doit être faite d'échelons antidérapants en aluminium et permettre un accès sécuritaire au toit. L'échelle ne doit pas être peinte. L'échelle doit comporter une section télescopique ou sur charnières qui permet de prolonger l'échelle jusqu'au sol. Les poignées de l'échelle doivent s'étendre au-dessus de la ligne du toit pour donner à l'utilisateur une prise sécuritaire et confortable lorsqu'il atteint le haut de l'échelle. Elles doivent être rétractables pour diminuer la hauteur hors-tout de la remorque.
Compresseur d'air (Accessibilité)	L'entrepreneur doit noter que l'utilisateur aura besoin d'air comprimé à l'intérieur de chaque atelier, de l'intérieur de la remorque. Les conduites d'air comprimé doivent circuler par des canalisations, des deux côtés de la remorque et des sorties d'air comprimé au niveau des établis/postes de travail. Chacune des sorties d'air doit être pourvu de soupapes d'arrêt indépendantes. L'utilisateur doit également avoir accès à l'air comprimé par les panneaux d'interconnexion sur les côtés conducteur et trottoir de la remorque.
Système électrique –	La remorque doit être munie de lampes de plafond de 12 V contrôlées
Remorque – 12 volts (Lampes)	par des interrupteurs pour chacun des compartiments. La luminosité doit être modulable et indépendante pour chacun des postes de travail. Le

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	soumissionnaire doit déterminer le nombre et doit s'assurer que les compartiments soient bien éclairés en utilisant seulement les lampes 12volts. Les 2 ateliers doivent comprendre des luminaires 120VAC et 12VDC. Le but est de pouvoir y travailler une courte période, soit environ 1 heure sans génératrice. La luminosité du 12VDC doit être modérée, soit de 30 lumens par pied carré. Il est important de bien choisir l'emplacement afin de rendre les déplacements et le travail sécuritaire. Tous les autres compartiments peuvent être uniquement 12VDC. Pour les luminaires 120VAC des 2 ateliers, la luminosité doit être abondante, soit de 50 lumens par pied carré; ceux-ci n'ont pas besoin de fonctionner sur les batteries. Les lampes 12V doivent uniquement fonctionner sur les batteries (ou UPS).
Remorque – Éclairage extérieur – 12 volts (Protection)	Revêtement ou manchons de protection lorsque les câbles sont exposés à l'extérieur de l'enceinte de la remorque; éclairage DEL là où cela est applicable. Le câblage doit être protégé par des œillets isolants, là où il traverse le métal.
Lampes de travail à l'extérieur	Huit lampes de travail à DEL doivent être installées à l'extérieur de la remorque. Deux doivent être situées en arrière de la remorque dans les coins supérieurs. Deux lampes seront situées du côté chauffeur dans les coins supérieurs et deux autres du côté trottoir aussi dans les coins supérieurs. Elles doivent être ajustables de gauche à droite et inclinables. Les lampes doivent être identiques en termes d'adéquation, de forme et de fonction à celles qui sont utilisées sur les véhicules d'urgence. Des interrupteurs d'éclairage pour chaque face de la remorque doivent être installés près de l'entrée de porte de la rampe d'accès à l'intérieur. Il doit y avoir deux lampes de travail montées sous l'auvent pour fournir de l'éclairage lorsque l'auvent est déployé. Les lampes doivent être approuvées par l'ACN.

5.2 Accessoires

L'entrepreneur doit fournir les accessoires suivants pour l'item 5.1:

Description	Quantité requise
Des extincteurs portatifs de 20 lb à poudre sèche, à cartouche d'azote / bicarbonate de potassium. Montés au mur, avec des marques et des symboles appropriés de poste d'incendie. Les extincteurs doivent être situés dans chacun des ateliers à un endroit qui sera déterminé par l'entrepreneur et selon son aménagement proposé. Ils doivent apparaitre dans les dessins fournis afin d'être approuvé par l'autorité technique. Les extincteurs doivent être conformes à la certification ANSI/UL 299 CAN/ULC S504 pour les extincteurs à poudre chimique sèche. Les extincteurs doivent être fixés en place de sorte qu'ils ne se décrochent pas lorsque la remorque se déplace ou qu'elle freine abruptement. Les installations doivent être conformes au Code 10 de la National Fire Protection Association(NFPA) pour l'installation des extincteurs.	2
Des trousses de premiers soins de type C. Elles doivent être situées dans chacun des ateliers à un endroit qui sera déterminé par l'entrepreneur et selon son aménagement proposé. Elles doivent apparaitre dans les dessins fournis afin d'être approuvé par l'autorité technique. La trousse de premiers soins doit être conforme au Règlement canadien sur la santé (DORS/86-304). Les trousses de premiers soins doivent être solidement fixées au mur afin qu'elles ne se décrochent pas lorsque la remorque se déplace ou freine abruptement.	2

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}207273\mbox{/}D$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}207273$ \mbox{N}° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier QCN-0-43099 Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Des porte-manteaux robustes pouvant recevoir les vêtements d'au moins deux personnes doivent être installés. Ils doivent être situés dans chacun des ateliers à un endroit qui sera déterminé par l'entrepreneur et selon son aménagement proposé. Ils doivent apparaître dans les dessins fournis afin d'être approuvé par l'autorité technique.	2
Des dévidoirs automatiques de tuyaux de 3/8 po de diamètre pour l'air comprimé. La longueur doit être de 25 pi et l'enroulement doit être à ressort. L'un doit être situé au-dessus du compartiment de la génératrice et l'autre au- dessus du compresseur d'air. Chaque dévidoir doit avoir des connections rapides (quick connect) pour le branchement d'outil à l'air. L'endroit exact sera déterminé par l'entrepreneur et selon son aménagement proposé. Ils doivent apparaitre dans les dessins fournis afin d'être approuvé par l'autorité technique.	2
Un établi de travail doit être conçu pour le travail électronique et être modulable selon les besoins du RDDC. Le dessus de l'établi doit être en bois franc. Le RDDC n'entend pas fournir à l'entrepreneur de détails précis au sujet de l'emplacement et des dimensions. L'entrepreneur devra décider après une analyse visant à déterminer la répartition optimale des charges. L'emplacement final et les dimensions finales doivent être approuvés par le responsable technique du RDDC.	1
Des armoires de rangements au-dessus des établis pour recevoir l'outillage ainsi que d'autres équipements. Le RDDC n'entend pas fournir à l'entrepreneur de détails précis au sujet de l'emplacement et des dimensions. L'entrepreneur doit décider après une analyse visant à déterminer la répartition optimale des charges. L'emplacement final et les dimensions finales doivent être approuvés par le responsable technique du RDDC. Chaque tiroir doit pouvoir supporter une charge maximale de 440 lb. Les armoires doivent être pourvues de tiroirs sur galets de roulement extensibles à 100 %, afin de permettre leur ouverture sans heurt jusqu'à la charge maximale de 440 lb. Les tiroirs doivent avoir des parois latérales pleine hauteur (100 %) pour empêcher que les articles rangés dans les tiroirs ne tombent d'un côté ou de l'autre, ou à l'arrière du tiroir. Les tiroirs doivent être pourvus de poignées de conception ergonomique faisant la pleine largeur du tiroir, afin que lorsque le tiroir est fermé, la poignée affleure avec le bâti et que rien ne dépasse. Les poignées doivent être pourvues d'un système de barrures pour empêcher les tiroirs d'ouvrir par eux-mêmes. Les armoires doivent être pourvues de couvercles de poignée de tiroir en plastique, sur charnières, et de porte-étiquette pouvant facilement être ouverts afin de faciliter le remplacement des étiquettes. Le système d'armoires doit être fourni avec le logiciel d'étiquetage téléchargeable depuis le site du fabricant, sans frais pour le RDDC. Les armoires doivent être pourvues d'un système d'interverrouillage conçu pour les empêcher de basculer. Lorsqu'un tiroir est entièrement ouvert, tous les autres tiroirs sont verrouillés en position fermée, afin que le poids additionnel qui serait causé par l'ouverture d'autres tiroirs ne puisse faire basculer l'armoire vers l'avant. Le système de suspension doit incorporer un rail de guidage qui est fixé sous le bâti du tiroir afin d'offrir une stabilité dimensionnelle, résistance à la fatigue, faible usure et faible friction pour	À déterminer
Un établi de travail doit être conçu pour le travail mécanique et être modulable selon les besoins du RDDC. Le dessus de l'établi doit être en acier inoxydable et connecté à un système de mise-à-la-terre comme celui utilisé pour le travail en présence de matériaux énergétiques. D'autres accessoires antistatiques doivent pouvoir être connectés à ce système comme des pinces et bracelets pour le	1

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

OCN-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

travail avec des matériaux énergétiques. Le RDDC n'entend pas fournir à l'entrepreneur de détails précis au sujet de l'emplacement et des dimensions. L'entrepreneur devra décider après une analyse visant à déterminer la répartition optimale des charges. Il doit apparaître dans les dessins fournis afin d'être approuvé par l'autorité technique. Un vérin de languette ajustable manuellement avec une capacité de 14 000 lb ou selon ce qui est recommandé sur la languette de remorque et le PNBV final de la 1 Un pneu de rechange monté sur une jante en aluminium poli. Le pneu de rechange doit être accompagné d'une housse de protection rigide. Il doit être 1 muni d'un dispositif antivol. Il doit être monté sur un arceau de remorque ou à un autre endroit approprié. 2 Des garde-boues robustes. Un compartiment de rangement sur le toit, encastré dans la structure du toit, doit être installé. Les dimensions du compartiment de rangement de toit doivent être comme suit : longueur : 24 po; largeur : 18 po; profondeur : maximum possible. Le compartiment de rangement doit être fait en aluminium, pourvue de joints étanches à l'eau et pourvue d'une serrure intégrée. Le compartiment de 1 rangement de toit doit être fixé au toit sans qu'il faille le percer jusqu'à l'intérieur de la remorque. L'endroit exact sera déterminé par l'entrepreneur et selon son aménagement proposé. Il doit apparaitre dans les dessins fournis afin d'être approuvé par l'autorité technique. Des marches d'accès rétractables (escamotables) pour chacune des 2 portes dans un compartiment de rangement construit à cet effet et situé sous le niveau 2 du plancher intérieur. Aucun verrou n'est requis. Des marches faites sur mesure en acier inoxydable avec finition en MESH antidérapant sont aussi acceptables. Elles doivent avoir un espace dédié pour leur rangement. Une génératrice à essence d'au moins 6,5 kW en continu à fonctionnement silencieux, robuste, de qualité commerciale et connectée au système électrique de la remorque. Elle doit pouvoir subvenir aux besoins de la roulotte en plus de générer de l'énergie pour pouvoir utiliser des outils électriques en même temps. La génératrice doit être accompagnée d'une garantie de cinq ans ou de 1 000 heures. La génératrice doit être certifiée par l'Association Canadienne de Normalisation (ACN) et avoir été testée en usine pendant deux heures à pleine charge. Un démarrage électrique est requis. Un panneau de commande marche/arrêt à distance à l'intérieur n'est pas reguis. Un générateur portable ou intégré est acceptable mais n'est pas requis. Si un générateur intégré est installé, le tiroir n'est pas requis. Une durée de fonctionnement minimale de 4 heures est requise. Un tuyau en acier inoxydable souple et amovible de 10 pi doit être fourni pour éloigner les gaz d'échappement de la remorque. Le tuyau doit pouvoir être rangé 1 dans le compartiment de la génératrice. Un compresseur d'air qui fournit un débit prescrit minimal d'au moins 3,4 pi³/min à 1 90 lb/po² qui sera connecté aux deux dévidoirs. Des panneaux d'accès dans l'atelier électronique et l'atelier mécanique doivent être installés. Ils doivent faire le lien entre l'extérieur et l'intérieur de la remorque. Chacun des panneaux doit posséder un passe fils avec manchon pour éviter que 2 l'eau entre à l'intérieur de la remorque ou un déflecteur au-dessus pour éviter le ruissellement d'eau vers l'intérieur. Les dimensions des panneaux doivent être de 12 po X 12 po. La porte doit être munie d'une serrure.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

OCN-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Un système d'interphone afin de communiquer entre les deux ateliers ainsi qu'à l'extérieur de la roulotte. Le système doit inclure un haut-parleur extérieur à 1 l'épreuve de l'eau qui doit être installé à un endroit spécifique qui sera déterminé par l'entrepreneur. Un auvent actionné électriquement, monté sur le mur de la remorque côté trottoir 1 avec une longueur nominale de 21 Pi. Deux gyrophares de sécurité couleur rouge doivent être installés sur le dessus de la remorque (un à chaque extrémité) et doivent être visible de tous les côtés. Ces 2 gyrophares doivent pouvoir s'activer de l'intérieur de l'atelier mécanique. Des stabilisateurs de mise à niveau à fonctionnement manuel, pouvant soutenir tout le poids de la remorque. L'entrepreneur doit fournir un outil à batterie de type perceuse assez puissant pour pouvoir faire fonctionner les stabilisateurs ainsi 4 que des manivelles pour le fonctionnement manuel. Un système de niveau à bulle doit être inclus pour faciliter la mise à niveau de la remorque. Des porte-pancartes de matières dangereuses des 4 côtés de la remorque. L'entrepreneur est prié de consulter le responsable technique du RDDC pour 4 connaître les spécifications du RDDC concernant l'installation. Un porte-plaque d'immatriculation doit être fourni à l'arrière. 1 Un porte-documents doit être fourni et il doit être installé à l'avant de l'atelier mécanique ou électronique. Le porte-documents doit être rigide et capable 1 d'accueillir un document de 30 pages de 8.5po x 11po. Un câble de 25 pi reliant la génératrice à la remorque doit être fourni, et il doit 1 être relié à l'entrée de courant de stationnement, sur le panneau d'entrée.

5.3 Certificat d'attestation

L'entrepreneur doit fournir lors de la livraison un certificat d'attestation que la remorque est conforme à toutes les lois, tous les règlements et toutes les normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et les niveaux de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication. La remorque doit porter une marque de sécurité attestant que celle-ci répond aux dispositions de la Loi sur la sécurité automobile du Canada en vigueur à la date de fabrication de la remorque. L'entrepreneur doit fournir une attestation/certificat attestant que toutes les pièces en métaux ferreux sont protégées contre la rouille à l'aide d'un traitement antirouille standard utilisé en industrie.

5.4 Formation

Une fois la remorque livrée, l'entrepreneur doit offrir une séance de familiarisation par téléconférence d'une demi-journée (3,5 heures) et ce, au plus tard un mois après la livraison de la remorque. La formation doit porter sur les procédures sécuritaires de remorquage, le fonctionnement des systèmes de la remorque, la maintenance, le nettoyage, le changement des pneus et l'entretien.

5.5 Calendrier

L'entrepreneur doit fournir, au plus tard une semaine après l'octroi du contrat, un calendrier des travaux.

5.6 Dessins

L'entrepreneur doit fournir, au plus tard un mois après l'octroi du contrat, une série de dessins d'exécution complets avant la fabrication, et des dessins complets « tels que construits » incluant une vue en coupe de la remorque et indiquant tous les composants fabriqués et installés, avec les numéros de pièce et la liste des matériaux du fabricant d'origine. Le fournisseur doit fournir une liste détaillée des matériaux utilisés et remettre les schémas de câblage couleur complets pour les circuits 12 V et 120 V C.A. Le plan de fabrication final du fournisseur sélectionné doit être approuvé avant de commencer la

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

fabrication de la remorque. Il doit aussi fournir une liste des outils standards recommandés pour les tâches à réaliser par RDDC, sans s'y limiter, entretien, changement des pneus et lubrification.

5.7 Manuel d'utilisation

Un manuel d'utilisation en anglais et/ou français doit être remis en même temps que la livraison de la remorque et doit inclure les éléments suivant:

- Les mises en garde et avis de sécurité.
- Une liste de toutes les tolérances requises, couples, volumes de fluides et outils spéciaux requis.
- Une liste des contrôles et instructions d'entretiens quotidiens par l'utilisateur qui inclut une liste des outils standards requis.
- Une liste des pièces de remplacement pour l'entretien préventif.

6. LIVRABLES

- 6.1 L'entrepreneur doit livrer tous les items mentionnés en 5.5;
- 6.2 L'entrepreneur doit livrer tous les items mentionnés en 5.6;
- 6.3 L'entrepreneur doit livrer un laboratoire mobile complet tel que décrit en 5.1;
- 6.4 L'entrepreneur doit livrer tous les items mentionnés en 5.2;
- 6.5 L'entrepreneur doit fournir les certificats/attestations mentionnés en 5.3;
- 6.6 L'entrepreneur doit fournir la formation tel que spécifié en 5.4;
- 6.7 L'entrepreneur doit livrer tous les items mentionnés en 5.7;

7. LANGUE DE TRAVAIL

La communication, les réunions ainsi que la documentation peuvent être en français et/ou en anglais, au choix de l'entrepreneur.

8. ADRESSE DE LIVRAISON

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Valcartier Livraison dans le stationnement 2459, Route de la Bravoure Québec, Québec. G3J 1X5 Canada

9. VOYAGE

L'entrepreneur n'est pas requis de voyager.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}207273\mbox{/}D$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}207273$ N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

10. RÉUNIONS

- 10.1 L'entrepreneur doit organiser une téléconférence avec RDDC Centre de Recherche Valcartier et le représentant de SPAC, 1 semaine après l'octroi du contrat afin de s'assurer que l'entrepreneur comprenne bien les exigences et que le RDDC soit avisé de tout problème technique imprévu qui pourrait accroître les risques du projet concernant les caractéristiques techniques et les coûts ou tout autre imprévu. L'entrepreneur doit également remettre le livrable 6.1.
- 10.2 L'entrepreneur doit organiser une téléconférence 1 mois après l'octroi afin de remettre le livrable 6.2.
- 11. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

Aucun

12. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

Aucun

13. CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES

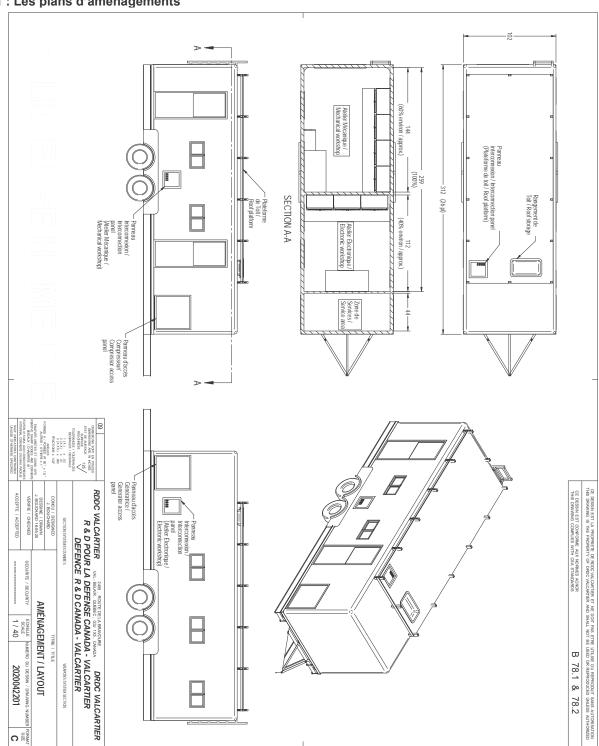
Aucune

File No. - N° du dossier

QCN-0-43099

APPENDICE 1

DA1 : Les plans d'aménagements



 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS QCN-0-43099

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

ITEM	DESCRIPTION	PRIX DE LOT FERME*
1	Laboratoire mobile, tel que décrit à l'annexe A	\$
2	Manuels, documents et certificats	\$
3	Formation	\$
4	Préparation, livraison à Valcartier, manutention et tous autres frais	\$
	TOTAL (excluant les taxes applicables)	\$

*Devise	(si autre q	ue \$ CAD):
---------	-------------	-----------	----

^{*}Droits de douanes inclus

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--207273/D N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--207273 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

CRIT	ÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	RÉFÉRENCE
CO1	Le soumissionnaire doit démontrer son expertise avec au moins deux projets similaires d'une valeur d'au moins 50 000,00\$ dans les 10 dernières années démontrant que l'entrepreneur ou son(ses) soustraitant(s) possède(nt) une expertise dans la conception et fabrication de remorque d'une complexité équivalente ou supérieure. *Si les projets ont été effectués par un ou des sous-traitant(s), le soumissionnaire doit le mentionner clairement dans leur proposition. Ce critère doit être démontré avec les informations suivantes : Description du projet : avec des explications écrites accompagnées de spécifications techniques (la présentation de photos uniquement ne sera pas acceptée). Le soumissionnaire doit également fournir les détails suivants : la valeur de chacun des projets et l'année de sa réalisation (voir modèle proposé ci-	
	dessous pour aider à répondre au critère).	

Modèle proposé pour réponse au critère technique obligatoire CO1

dan	oumissionnaire doit inclure s sa soumission, l'information ante pour chaque projet;	Projet 1
(i)	Année de réalisation	
(ii)	La valeur du projet	
(iii)	Description écrite du projet incluant des spécifications techniques: *des photos ou supports visuels peuvent être fournis, mais ceux-ci doivent être accompagnés d'une description écrite du projet pour des fins d'évaluation.	Voir références pages :

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}207273\mbox{/}D$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}207273$ $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le soumissionnaire doit inclure Projet 2 dans sa soumission, l'information suivante pour chaque projet; (i) Année de réalisation (ii) La valeur du projet (iii) Description écrite du projet Voir références pages : incluant des spécifications techniques: *des photos ou supports visuels peuvent être fournis, mais ceux-ci doivent être accompagnés d'une description écrite du projet pour des fins d'évaluation.

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA555 \\ N^{\circ} \mbox{ CCC / CCC No./ } N^{\circ} \mbox{ VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

ANNEXE D - QUESTIONS-RÉPONSES

Question (réf. Pare-chocs arrière)

Le pare-chocs ICC en acier semble impliquer un châssis de remorque en acier, mais avec un plancher en tôle d'acier de 3/16" qui doit être installé deux lignes plus bas, et une carrosserie entièrement en aluminium qui doit être installée une ligne plus bas, il semble qu'un châssis entièrement en aluminium répondrait beaucoup mieux aux exigences de ce projet en termes de longévité, de résistance à la corrosion et de légèreté. Veuillez préciser si un châssis de remorque en aluminium est requis ou si un châssis de remorque en acier est le minimum requis.

Réponse

Un châssis en aluminium est acceptable.

Question (réf. première section – Armoires de rangement)

Avez-vous des dimensions pour les tiroirs coulissants d'une capacité de 400 livres, et combien vous en voulez ? Il est un peu difficile d'imaginer ce qui est demandé. Je dirais qu'il y en a 4 dans l'atelier mécanique et 3 dans l'atelier électronique

Réponse

Il n'y a pas de dimensions ni de quantités prédéterminées. Tout dépend de la configuration finale et de la répartition de poids. Le but est de pouvoir maximiser l'espace de rangement en ayant des tiroirs solides et durables. Il est possible d'ajouter d'autres tiroirs de capacité moindre pour ranger des outils plus légers et de taille plus petite.

Question (Réf. ANNEXE A - BESOIN)

Climatisation/chauffage, éclairage, prises de courant et interrupteurs antidéflagrants clarification nécessaire :

Qu'est-ce que la classification des conditions dangereuses? S'agit-il uniquement de l'intérieur de l'atelier de matériaux mécaniques/énergétiques ? En outre, avez-vous d'autres implications telles que l'épaisseur des murs/du plancher ?

Réponse:

La classe des explosifs, divisions 1.1C. Ça ne concerne que l'équipement électrique de la zone mécanique/matériaux énergétiques. Il n'y a pas de spécification pour l'épaisseur des murs et du plancher.

Question: (Réf. ANNEXE A – BESOIN - 5.1 Laboratoire mobile)

Lorsque des méthodes et des matériaux de construction détaillés sont spécifiés, pouvons-nous avoir une certaine latitude pour utiliser nos méthodes et matériaux connus ?

Réponse :

Oui, il est acceptable de remplacer les méthodes et les matériaux de constructions détaillés par des équivalents ou par une qualité supérieure.

Question: (Réf. ANNEXE A – BESOIN - 5.1 Laboratoire mobile - 1. Compartiment de service - 1.4 Génératrice)

Le compartiment du générateur est déclaré insonorisé. Cela n'est pas possible. L'isolation sonore est-elle acceptable ?

Réponse:

L'isolation sonore est acceptable.

N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-207273/D N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-207273

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

QCN-0-43099

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Question: (Réf. ANNEXE A - BESOIN - 5.2 Accessoires)

En ce qui concerne le générateur à gaz de 6,5 kW demandé, nous pensons qu'un seul générateur à gaz de 7 kW n'est pas suffisant pour 2 climatiseurs et/ou chauffages @, un compresseur d'air (s'il ne fonctionne pas au gaz), des ordinateurs portables, des moniteurs et d'autres EFC inconnus qu'ils pourraient utiliser. Pourriez-vous s'il vous plaît reconsidérer votre capacité de générateur requise ? Veuillez noter que si un générateur de plus grande capacité est nécessaire, il est généralement alimenté par du diesel et non par du gaz.

Réponse :

Même si la capacité est à la limite, nous ne reconsidérons pas les requis.

Question (Réf. section Poids et PNBV)

Selon la demande de propositions, le PNBV maximum autorisé de la remorque est de 12 000 lb. Nous voulons vous demander d'augmenter le PNBV autorisé de 12 000 lb à 14 000 lb.

Réponse 6:

Le PNBV est augmenté à 14 000 lb.

Pour les essieux, ils doivent avoir une capacité d'au moins 6 600 lb et être conséquents avec le PNBV de la remorque.

Les autres questions-réponses ont été intégrées au document.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--207273/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--207273 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA555 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCN-0-43099

ANNEXE E - LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

INSCRIRE LE NOM COMPLET DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE
